PHILOSOPHIE RATIONNELLE

LA

VIE POSTHUME

4e ANNÉE. — N° 3. Septembre 1888.

SOMMAIRE :

L'ŒUVRE D'ALLAN-KARDEC

Réincarnation (SUITE)

Arrivons à la théorie du choix des épreuves, théorie admise par Allan-Kardec et généralement acceptée par la majorité des spirites.

Il paraîtrait, en effet, à premier examen, que si choix il y avait, bien des anomalies, bien des étrangetés, deviendraient en apparence explicables. C'est ainsi, par exemple, que l'on pourrait, à la rigueur, donner une cause équitable à certaines déviations à l'harmonie naturelle — soit intellectuelles, soit physiques — en les attribuant à la propre volonté de l'être qui en subit les effets. Chacun aurait alors désigné la nature des conditions devant être favorables ou préjudiciables à lui-même dans le cours de l'existence charnelle, et cela dans le but de faciliter son avancement.

Ce qui séduit dans cette théorie c'est la faculté qu'elle semble accorder à l'être d'agrandir le rayon de son libre-arbitre en lui laissant le choix de déterminer la situation et les conditions d'existence qui lui paraîtraient devoir le plus profiter à son élévation future. Défenseur obstiné du libre-arbitre, et du libre-arbitre grandissant, nous l'eussions donc admise sans difficulté, si nous n'avions été amené, par un examen plus attentif, à reconnaître qu'elle constituait au contraire une atteinte des plus graves au principe de liberté.

En effet, si nous admettons avec Allan-Kardec, qu'il y a possibilité pour l'être périsprital de désigner lui-même son genre d'existence, la position qu'il doit occuper sur la terre, les fonctions qu'il y doit remplir, il nous faut également reconnaître avec lui, qu'il y a fatalité, par suite délimitation restrictive de liberté dans les principaux événements de l'existence charnelle. De la naissance à la mort, notre vie aurait été antérieurement déterminée; nous pourrions lutter et souffrir, si nous avions voulu ces luttes, accepté ces souffrances, il nous les faudrait subir patiemment et accomplir jusqu'au bout la rude épreuve. Agrandie jusqu'à l'arbitraire dans l'au-delà, notre liberté sur terre deviendrait naturellement restreinte à la fatalité.

Elle serait arbitraire, cette liberté, parce que non seulement elle aurait pour effet de nous permettre d'échapper à la responsabilité de nos actes, en nous laissant le loisir d'en exagérer ou d'en atténuer la portée et les conséquences, mais encore parce qu'elle imposerait à autrui, de subir les effets, souvent peu équitables, de notre capricieuse et inconséquente volonté. Elle serait restreinte à la fatalité, parce que non seulement elle nous enlèverait à nous-mêmes toute liberté d'action ultérieure, contraire au choix exprimé, mais encore parce qu'elle infligerait également à autrui la résultante fatale de notre volonté, la sienne propre étant complètement étrangère à notre choix et n'en ayant point accepté librement et consciemment les conséquences.

La liberté individelle doit être équitablement limitée par la liberté d'autrui ; sinon, elle s'appelle arbitraire, c'est-à-dire exprime et manifeste le contraire de la liberté. Or, si nous donnons au cannibale, ainsi que le lui accorde Allan-Kardec, la faculté de s'incarner chez un peuple civilisé, par suite de faire subir à la famille, à la nation qu'il aura choisies, le spectacle de sa férocité et les préjudices qu'elle y doit causer, nous sanctionnons simplement un acte de pur arbitraire, nous reconnaissons à l'individu le pouvoir de manifester sa liberté au détriment de la liberté collective et de faire supporter fatalement à d'autres qu'à lui ses propres inconséquences.

Cette prétendue liberté que semble nous accorder si largement la théorie dite, du choix des épreuves, est donc bien superficielle ; elle aboutit, en réalité, à l'abdication volontaire de cette liberté pour l'être lui-même, puisqu'elle rend obligatoires et fatales ses actions ultérieures ; elle se manifeste pour autrui sous forme d'arbitraire, puisqu'elle lui impose de subir des effets conséquents d'une volonté étrangère. Il y a plus encore, car cette liberté, ainsi manifestée, viendrait détruire le principe équitable de responsabilité, en laissant l'individu libre de choisir, à son gré, telle situation de préférence à

telle autre et de se soustraire ainsi à la juste conséquence de ses actes antérieurs.

Liberté, Responsabilité, sont deux termes connexes, mais qu'il ne faut cependant pas confondre.

Le degré manifesté de responsabilité-objet, est toujours en raison du degré exprimé de liberté-sujet ; l'un est l'effet, l'autre la cause. Or, le fait physiologique de l'incarnation est-il cause ou effet, subjectif ou objectif, en un mot régi par la loi de liberté ou par la loi de responsabilité ? Nous ne pensons pas qu'il y ait deux manières rationnelles de résoudre cette question ; car, pour peu qu'on y réfléchisse on est vite amené à conclure que tout changement dans la situation physiologique de l'être — et l'incarnation en est un des plus importants — doit inévitablement entraîner la stricte application de la loi de responsabilité. Nul ne s'avise, en effet, de supposer que c'est par un acte spontané de libre volonté que l'être détermine l'état particulier qui doit succéder à la mort charnelle. Pourquoi supposerions-nous, dès lors, que c'est volontairement que l'être détermine la situation qui doit résulter de la cessation de l'existence périspritale ? Les mêmes arguments que l'on pourrait logiquement opposer à la première de ces suppositions nous paraissent être d'une égale valeur à l'égard de la deuxième hypothèse. Trouvant foncièrement inique que l'être puisse échapper à la juste conséquence ou responsabilité de ses actes charnels, nous devons également considérer comme injuste qu'il lui soit possible de se soustraire à la responsabilité de ses actes périspritaux. Car, où et quand se manifesterait-elle cette responsabilité ? Dans le cours de la vie ? Non, puisque ce serait les conséquences de son choix que subirait l'être et non pas celle des actions périspritales, antérieures à ce choix. Dans le cours de sa plus prochaine existence périspritale ? Non, encore, puisque ce serait la conséquence des actes charnels ayant résulté de ce choix et non pas celle de ces mêmes actions périspritales antérieures au choix.

Il y aurait donc, en quelque sorte, solution de continuité : 1° durant l'existence charnelle, en ce qui concerne l'application de la loi de liberté, l'être y étant alors fatalement soumis aux conséquences de son choix périsprital ; 2° durant l'existence périspritale, en ce qui concerne l'application de la loi de responsabilité, l'être y étant libre de se soustraire à la conséquence de ses actes antérieurs par un nouvel acte arbitraire de sa volonté.

Comme on le voit, cette théorie du choix des épreuves, si séduisante à premier examen, cesse bientôt de l'être dès qu'on en étudie sérieusement la portée et que l'on reconnaît que, bien loin d'agrandir le rayon

de la liberté individuelle, elle ne fait au contraire que le restreindre tout en étant obligée de sanctionner, ce que nul ne saurait admettre un principe basé sur l'injuste et le faux : la faculté pour l'être de se soustraire à l'entière responsabilité de ses actes.

***

Envisagée sous un autre point de vue, l'idée de choix nous paraît être plutôt une entrave au progrès social qu'un élément de nature à faciliter l'avancement de l'humanité.

En nous faisant considérer, en effet, notre position sociale comme la résultante obligée de notre volonté, elle nous enlève, par ce fait, le droit d'en améliorer les conditions. Nous sommes tels que nous avons voulu être : heureux ou malheureux, sur les degrés inférieurs ou au sommet de l'échelle sociale. Toute souffrance subie étant une expiation par nous librement choisie il n'y aurait donc pas lieu d'en accuser la société, de la rendre responsable de nos misères et de nous efforcer de la réédifier, sur des bases plus équitables.

Ceux qui défendent une pareille théorie, où cette fausse idée de passive résignation est encore la note dominante, ne comprennent sans doute pas quel retard ils apportent inconsciemment à la marche du progrès. Ils ne veulent pas voir que c'est obliger l'être à renier ses droits les plus chers, droit au progrès, droit à la liberté, droit à la justice, que de lui faire considérer son existence présente, avec ses peines et ses douleurs, ses afflictions et ses défaillances, comme voulue et acceptée par eux, pour expier de prétendues fautes passées. Ils ne comprennent pas qu'ils marquent ainsi d'un stigmate d'infamie tous les souffrants, tous les opprimés, tous les déshérités, et qu'ils font du malheur le signe caractéristique de l'infériorité, pendant qu'ils glorifient et respectent ceux-là mêmes, les heureux et les fortunés, dont l'égoïsme est pourtant la principale cause du malheur de leurs frères. Car, de deux choses l'une, où l'être choisit l'existence qu'il mérite et alors c'est que plus est rude l'épreuve, plus l'être a démérité et nous avons donc raison de dire qu'ici-bas, les inférieurs seraient les opprimés et les élevés les puissants, ou bien c'est le contraire qui est vrai et nous devons alors accuser la nature qui laisse profiter ceux qui ne méritent pas et vivre misérablement ceux qui ont acquis le droit d'être heureux.

Ah ! ce n'est pas ainsi que nous entendons la justice ; ce n'est certes pas en affirmant que ces applications ont été insouciamment confiées aux caprices humains que nous en ferons comprendre et apprécier les bienfaits. Nous voyons trop ici-bas ce qu'est la justice des hommes et nous ne voulons pas croire, pour le bien de l'humanité, qu'elle est

ncore livrée dans le monde périsprital à l'arbitraire individuel. Nous, les rationalistes, que l'on croit athées parce que nous ne nous inclinons pas servilement devant un inconnu que nul ne sait nous faire comprendre, que l'on traite d'impies parce que nous ne voulons pas adorer un mot qui depuis si longtemps signifie, injustice, arbitraire et faveur, nous préférons placer notre confiance dans des lois immuables, dont la cause, il est vrai, nous échappe, mais que nous sentons devoir toujours exprimer le Juste, le Bien et le Vrai. La nature ne peut qu'être juste et si l'injustice règne bien souvent, ce n'est donc pas à elle que nous devons en faire remonter la responsabilité. Bien loin de prêcher la résignation, la soumission, à ceux que le malheur accable, nous voudrions pouvoir leur faire comprendre que leur souffrance est inique, qu'ayant mêmes devoirs à remplir que les heureux de ce monde, ils ont mêmes droits à réclamer, et que c'est au nom de la loi naturelle qu'ils doivent revendiquer une part équitable du bonheur social. Nous ne disons pas au malheureux, courbe-toi, humilie-toi, car tu as péché, mais au contraire relève le front, lutte pour ta dignité, réclame le bien-être, car à un même titre tu y as droit comme tous. Propager une théorie dont la conséquence serait de donner une cause équitable — qu'elle s'appelle choix, punition, expiation ou épreuve — aux iniquités sociales, nous paraîtrait une faute, car nous sommes convaincu que le grand principe de réincarnation doit être régi par une loi naturelle, imposant à chacun l'entière responsabilité de ses actes passés, mais que c'est se tromper bien étrangement que de le faire servir à sanctionner les injustes diversités de conditions et de positions mondaines dont la société est l'unique cause.

Et ce fut là l'erreur capitale de Kardec : Au lieu de faire deux parts de responsabilité, l'une incombant à la loi naturelle, l'autre à la loi sociale, il confondit dans une même causalité, toutes les diversités intellectuelles, pysiologiques et sociales et crut pouvoir les expliquer logiquement en les rendant conséquentes, tantôt d'une punition infligée par la loi naturelle, comme expiation de fautes passées, tantôt d'un choix antérieurement exprimé par l'être lui-même. Il fit ainsi sanctionner par le principe de réincarnation, en leur donnant une cause en apparence équitable, toutes les inégalités, toutes les iniquités sociales, alors qu'il était si facile de mettre le doigt sur la plaie et de reconnaître que la plupart des souffrances que nous subissons ici-bas, sont uniquement dues à l'imperfection de notre société. Que cette société soit transformée demain, que, réédifiée sur des bases équitables, elle devienne réellement continuatrice de la loi naturelle et nous chercherons en vain ces prétendues épreuves de richesse et de pau-

vreté, ces soi-disantes expiations qui condamnent les uns à s'étioler de misère pendant que d'autres étalent cyniquement leur débauche et leurs vices sur les plus hauts sommets de l'échelle sociale. Nul ne s'avisera plus alors de rechercher les causes, les effets n'existant plus, et cette grande œuvre de régénération sociale accomplie on se demandera sans doute avec étonnement comment on a pu si longtemps accuser la nature d'être la source de nos malheurs, alors qu'il suffisait d'un peu plus de justice, d'un peu plus de solidarité sociale pour en purger à jamais l'humanité.

Ce qui est vrai, ce qui est certain, parce que c'est juste, c'est que la loi naturelle diversifie les individus par le plus ou moins d'élévation intellectuelle et morale acquise par eux. Ce qui est faux, ce que nous ne pouvons croire, parce que ce serait injuste, c'est que cette même élévation, si péniblement acquise au prix de tant d'efforts et de luttes, puisse volontairement ou passivement, par l'action d'une providence justicière, venir se heurter dans la vie, à toutes sortes d'iniquités, d'erreurs et de préjugés. Tous nous renaissons à la chair avec un bagage d'acquis intellectuels et moraux, et le jour où la société saura greffer une égalité distributive pour tous sur les inégalités naturelles, ce jour-là seulement nous pourrons affirmer que l'heureux mérite de l'être et que celui dont le bonheur est moindre est lui-même la propre cause de son infériorité sociale. Mais tant que dans notre société régneront l'injustice et le faux, tant que nous verrons le nécessaire refusé à certains, le superflu accordé à d'autres, sans distinction de mérites individuels, nous ne cesserons d'affirmer que tout cela est contraire à la loi naturelle et que tous ayant le même but à réaliser ont également droit aux mêmes moyens pour l'atteindre. Chacun naît à la vie avec des aptitudes, des acquis particuliers, c'est là l'œuvre équitable de la loi naturelle; mais nul n'est fatalement prédestiné à s'étioler de misère, nul à se gorger de superflu; c'est à la société seule qu'incombe la responsabilité de pareilles iniquités et tous nous avons le droit, parce que nous en avons le pouvoir, d'en faire disparaître les causes.

Faire du principe équitable de Réincarnation une cause explicative des iniquités sociales, c'est forcément le rendre répulsif à tant de malheureux assoiffés de justice et qui comprendraient difficilement qu'ils souffrent de par la loi naturelle ou que, ces iniques oppressions, ces injustes privations contre lesquelles ils réclament, ont été volontairement acceptées par eux comme expiation de fautes passées. Le présenter simplement comme une loi équitable laissant manifester à chacun la somme d'élévation proportionnelle à ses efforts individuels, mais

qui ne saurait nullement sanctionner les inégalités sociales, ces dernières devant être considérées le plus souvent comme un élément discordant de ses applications harmoniques, tel est, pensons-nous, l'unique moyen de le rendre universellement sympathique.

Telle est du moins la manière dont nous concevons sa vérité ; et si nous la comprenons ainsi, c'est que non seulement cela nous paraît logique et acceptable par tous, mais encore et surtout, parce que, contrairement à la théorie Kardéciste qui semble en faire un principe d'asservissement et d'arbitraire, elle nous apparait alors comme un élément essentiel d'affranchissement et de progrès.

(à suivre) E. LEBAY.

Errata. — Dernier numéro, page 27, cinquième avant-dernière ligne, une ligne omise. Au lieu de : ou bien revendiquer légitimement ces mêmes devoirs... lire : *où bien revendiquer légitimement ces mêmes droits, accepter intégralement l'obligation de ces mêmes devoirs...*

LETTRE DU Dr L. CHARROPPIN

IX

Cher Monsieur George,

Dans l'espoir de vous être agréable, je vous envoie mes réflexions sur l'œuvre de Frédéric Amiel. Il y aurait de plus grandes et de plus importantes considérations à faire sur ces pages si dignes d'intérêt, où le cœur et l'esprit trouvent également à se satisfaire. Mais il faudrait pour cela des ressources que je n'ai pas. Je me suis contenté de vous dire purement et simplement mon impression personnelle.

Cette causerie est une revue rétrospective ; mais y a-t-il une date pour les œuvres de la pensée qui ont mérité de survivre par la sincérite des impressions ressenties et la beauté de la forme qui les a fixées ? Je ne le pense pas et vous êtes de cet avis puisque vous m'avez manifesté le désir de savoir ce que je pensais de l'œuvre du génevois Amiel. Je me trouve donc à l'aise pour vous en parler aujourd'hui.

La lecture de ce journal intime compte au nombre des meilleures que j'ai faites. Ce que je puis dire de mieux de ces pages posthumes, c'est que j'en suis sorti fortifié, agrandi, et c'est le meilleur éloge que l'on puisse adresser à un livre. C'est avec plaisir que j'aime à revenir

sur cette œuvre pleine d'enseignements et qui fut pour Amiel le testament de son cœur et de sa pensée. On y voit jour par jour, heure par heure les fluctuations d'une belle âme, qui, trop éprise de l'idéal, ne put s'acclimater et se soumettre aux tristes conditions du milieu où elle était appelée à vivre.

Tous les écrivains qui ont parlé de lui, ont cherché à l'attirer à eux en le faisant le représentant de tel ou tel système philosophique. Amiel n'a pas eu de philosophie, il a été un penseur éminent, mais il n'a eu rien d'arrêté, et c'est là, selon nous, ce qui a contribué à lui donner ce caractère indécis et flottant, impuissant à se soumettre aux nécessités et aux exigences de la vie. Il faut à l'homme pour se mouvoir sûrement et librement au milieu des difficultés de cette existence, des convictions fortes et solides, des convictions sur lesquelles il puisse s'appuyer pour ne pas être à la merci de tous les courants qui le sollicitent en sens contraires sur cette mer orageuse où nous risquons de sombrer si nous n'avons devant nous une étoile pour nous servir de phare et nous conduire au port. Ce qui nous charme surtout dans Amiel, ce n'est pas le penseur, c'est l'homme. Nous sentons pour cette âme tendre et délicate, pour cette sensitive vibrant à toutes les harmonies du beau et de la nature, une tendresse toute particulière. Je dirai volontiers de lui, ce que M. Renan disait de Michelet et de Quinet : « On l'aime comme on aime la femme dont on rattache le souvenir aux premiers enivrements de la jeunesse, à la première découverte de la vie. »

C'est qu'en effet il y a du féminin chez Amiel, il ne se contentait pas de dire comme le poète antique : rien de ce qui est humain ne m'est étranger ; mais rien de ce qui vit, souffre et pense ne me laisse indifférent. J'aime à le voir quittant à la dérobée son cabinet de travail, se glisser furtivement dans la chambre où reposent dans un demi-jour ses chers petits neveux, et rester en extase devant cette poésie du berceau, bénédiction ancienne et toujours nouvelle de la famille. Quel cœur dans cette exclamation : Jeunes mères, je vous comprenais ! Ailleurs, c'est un pauvre petit chat, qu'il a rencontré dans la rue et qui s'est attaché à ses pas. Amiel lui donne l'hospitalité, et par ses soins et ses caresses, il s'en fait un compagnon et un ami. Ces détails méritent d'être notés, car nous y retrouvons ce que nous aimons à voir avant tout chez un écrivain : L'homme sous le penseur.

Ce qui nous attire encore chez Amiel, après cette tendresse de cœur, c'est cet amour profond de la nature, qu'il a exprimé dans des pages d'une poésie admirable. C'est lui qui a dit ce mot charmant : Un paysage est un état de l'âme. Nul n'a mieux compris et mieux rendu cette harmonie de l'homme et de la nature, cette communion

intime qui était pour lui un soulagement et un apaisement aux tristesses de son âme. Qui, l'ayant lue une fois, a jamais oublié cette délicieuse matinée de printemps : « Lumière caressante, bleu limpide de l'air, gazouillement d'oiseaux, il n'est pas jusqu'aux bruits lointains qui n'aient quelque chose de jeune et de printanier... Je me sens renaître. Mon âme regarde par toutes ses fenêtres. Les formes, les contours, les teintes, les reflets, les ténèbres, les contrastes et les accords, les jeux et les harmonies la frappent et la ravissent. Il y a de la joie dissoute dans l'atmosphère. Mai est en beauté. »

Nous regrettons pour lui son séjour trop prolongé en Allemagne et nous ne le goûtons et l'apprécions complètement, que quand il arrive à se dégager de ces brouillards d'Outre-Rhin. Mais alors il est beau, tout-à-fait beau, et nous enchante tant il est radieux et transparent. D'un coup d'aile, il s'élève aux plus sublimes régions de la pensée :

« Chaque sphère de l'être tend à une sphère plus élevée et en a déjà des révélations et des pressentiments. L'idéal sous toutes ses formes, est l'anticipation, la vision prophétique de cette existence supérieure à la sienne, à laquelle chaque être aspire toujours. Ainsi, veille, disciple de la vie, chrysalide d'un ange, travaille à ton éclosion future, car l'Odyssée divine n'est qu'une série de métamorphoses de plus en plus éthérées, où chaque forme, résultat des précédentes, est la condition de celles qui la suivent. »

Amiel était un méditatif, un rêveur, mais la rêverie pour lui n'était pas l'inaction, c'était le délassement de la pensée dans des régions supérieures plus calmes et plus ensoleillées. « La rêverie, dit-il, comme la pluie des nuits, fait reverdir les idées fatiguées et pâlies par la chaleur du jour. Douce et fertilisante, elle éveille en nous mille germes endormis. En se jouant, elle accumule les matériaux pour l'avenir et les images pour le talent. La rêverie est le dimanche de la pensée. »

Rêvons, oui rêvons pour faire trêve aux tristes réalités d'ici-bas. Mais à la condition d'avoir fait virilement notre semaine. L'action, toujours l'action, voilà le premier devoir que nous impose la vie, sous peine de manquer à la tâche qui nous incombe. Amiel l'avait parfaitement compris, mais l'habitude de l'analyse et de la spéculation fut plus forte que tous ses instincts. Le maître ressort, l'énergie lui fit défaut. Il sentit toutes les lacunes de son être, mais ne put les combler. Trop épris de l'idéal il n'osa affronter les chances de la vie par crainte de le profaner. Et ce cœur aimant, si digne de trouver une compagne capable de le comprendre et de le compléter, se priva des joies les plus douces et les plus pures que l'homme puisse rencontrer dans ce

monde, celles de la famille. Amiel se trompait ; la réalité n'éteint pas l'idéal, elle le fait mieux pressentir parce qu'il plane toujours au-dessus d'elle. L'homme comme la nature est dans une ascension éternelle vers un idéal qu'il conçoit de mieux en mieux, mais qui le domine toujours.

« Amiel, dit M. Caro, avait conçu une idée trop haute, irréalisable, de la vie, de la société humaine, de la destinée, du progrès. Il s'était forgé une utopie de ce qui devait être ici-bas. Il se désolait d'assister jour par jour à la ruine de ses belles chimères. Il y a des révoltes d'âme et de doctrine, qui sont le résultat d'un grand espoir trompé, la protestation de la conscience contre le réel. »

Les dernières années d'Amiel ne furent qu'une longue agonie, et les dernières pages de son journal, où il retrace une à une toutes ses souffrances physiques et morales, vous serrent le cœur. On est attristé de voir une si belle âme, si riche, si aimante, si lumineuse, s'assombrir et s'affaisser à mesure qu'elle approche du terme de cette existence. Il semble regretter la vie et tremble comme un enfant en face du mystérieux inconnu qui s'ouvre devant lui. « Quel coup de stylet, dit-il, que ce mot-là : Tu as été ! Quand le sens nous en devient absolument clair, on se sent dès lors enfoncé graduellement dans sa fosse. Ce parfait défini sonne le glas de nos illusions sur nous-mêmes. Ce qui est passé est passé. » Ces tristes paroles d'Amiel nous montrent que sa confiance dans l'au-delà manquait d'une base rationnelle. Son cœur disait oui, sa raison disait non. Oh ! combien mieux inspirée et plus solide était George Sand, quand elle disait : « Que signifie ce mot passé ? et quelle action veut marquer ce verbe n'être plus ? Ne sont-ce pas là des idées créées par l'erreur de nos sens et l'impuissance de notre raison. Ce qui a été peut-il cesser d'être, et ce qui est peut-il n'avoir pas été de tout temps ? » Cette tristesse, cette incertitude d'Amiel en face du problème de nos destinées, s'accentuent davantage à mesure qu'il sent ses forces décliner et l'espoir l'abandonner.

« La mort ! le silence ! l'abîme ! dit-il, effrayants mystères pour l'être qui aspire à l'immortalité, au bonheur, à la perfection ! Où serais-je demain, dans peu de temps, quand je ne respirerai plus ? Où seront ceux que j'aime ? Où allons-nous ? Que sommes-nous ? Les éternels problèmes se dressent toujours devant nous dans leur implacable solennité. Mystères de toutes parts ! La foi pour toute étoile dans ces ténèbres de l'incertitude ! »

Voilà bien Amiel ; toujours hésitant, incertain, troublé, quand il se trouve face-à-face avec le secret de ses destinées. C'est que les vieux dogmes religieux et la spéculation philosophique sont impuissants

désormais à lever le voile qui les couvre et à nous donner la parole de vie. Quel soulagement et quelle force le jour où le fait spirite sera généralisé et accepté de tous. Plus nous allons en avant, plus nous sentons la gravité et l'importance de ce fait. C'est qu'il est appelé à éclairer tous les autres et à leur donner leur raison d'être. Nous comprenons parfaitement M. Camille Chaigneau lorsqu'il dit: « Quant à moi, j'avoue qu'à l'heure actuelle, si je n'étais spirite, si je ne regardais derrière la mort et dans l'ensemble des existences, je serais parfois profondément découragé. Car je verrais bien partout des éléments de destruction, mais je ne verrais rien de solide pour la réédification, rien de durable pour la constitution de la solidarité. » C'est là ce qui fait notre force et notre consolation, c'est ce qui nous soutient dans les luttes incessantes de chaque jour. Toute l'activité de l'homme, tous ses efforts, toutes ses entreprises supposent en lui l'espoir d'atteindre un but. Autrement le travail ne serait plus qu'une illusion et le progrès un rêve. Cette ouverture sur l'infini, que nous donne le spiritisme, centuple nos forces en nous donnant la conviction qu'elles pourront aboutir. Ceux qui sont privés de cette lumière, marchent au hasard et ne peuvent échapper, quand arrive le déclin de l'âge, aux défaillances morales, conséquence nécessaire et forcée d'une vie sans but et sans espérance.

Nous, adeptes du Spiritisme, nous envisageons l'avenir bien autrement. Ce n est pas l'au-delà qui nous inquiète et nous effraie, c'est la vie actuelle avec ses ténèbres, ses incertitudes, ses difficultés et ses déceptions; et nous sommes de l'avis de l'esprit Jean et de la Julie de Rousseau, quand ils font du départ de ce monde la fête de la délivrance.

Lorsqu'on voit une intelligence supérieure comme celle d'Amiel, en être réduite, pour trouver le calme et la paix de la conscience, à se réfugier dans les traditions religieuses de son enfance, on ne peut que se féliciter de la venue du spiritisme et des progrès croissants qu'il ne cesse de faire de jour en jour.

Non-seulement nous restons convaincus, en ce qui nous concerne, de l'existence de nos chers disparus, mais de plus nous ne pouvons croire que ces bien-aimés d'outre-tombe puissent rester indifférents aux luttes que nous subissons, aux peines que nous endurons pour notre progrès personnel et celui de l'humanité. Nous nous plaisons à croire qu'ils nous inspirent, qu'ils nous suggestionnent aux moments critiques de notre existence. La vie serait bien triste et décolorée sans la conscience de ce lien mystérieux qui unit le monde visible au monde invisible. Et que deviendrait alors ce principe de solidarité si fortement gravé au dedans de nous ? Illusion ! diront les sceptiques et les indifférents. C'est possible ; mais cette illusion nous est chère et nous la

trouvons bonne à quelque chose puisqu'elle est un principe de vie.

Quoi qu'il en soit de l'œuvre d'Amiel, et malgré ses lacunes, on ne lit pas sans attendrissement ces pages posthumes où aimeront toujours à revenir, comme à une source pure, ceux qui ont le culte du beau et des sentiments élevés. Son malheur et son génie sont inséparables. Notre ami, dit M. Scherer, était de ceux qu'a touchés de son aile l'ange des visions ineffables et des divines tristesses.

Bien cordialement à vous.

Dr L. CHARROPPIN.

P.-S.— Nous faisons grand cas des articles de M. Lebay, et c'est pour nous un excellent antidote contre les vieilleries sentimentales de la *Paix sociale*. Pauvre ligue ! Si c'est avec ses théories et ses citations surannées qu'elle prétend élever le niveau moral de la société moderne, nous doutons fort qu'elle y réussisse. Il faut un peu plus de chaleur et de vie pour infuser dans les veines du corps social, un sang capable de le régénérer. Les intentions sont bonnes, mais les moyens défectueux. En lisant la *Paix sociale* on se sent dépaysé. C'est l'écho d'un passé qui a pu être pour nous une lumière en son temps, mais qui ne serait plus aujourd'hui qu'un obstacle à tout progrès, à toute transformation.

VARIA

ACTION SUPPOSÉE DES MÉDICAMENTS A DISTANCE

Les gens qui ont eu peur sont terribles et de réaction bilieuse. M. Luys en sait quelque chose. Les membres de l'Académie de Médecine avaient témoigné une terreur ridicule, à l'audition de son travail sur *la sollicitation expérimentale des phénomènes émotifs sur les sujets en état d'hypnotisme*. Ils viennent de se bien venger en consacrant à la discussion du rapport de M. Dujardin-Baumetz, à propos de ce travail, une *demi-séance* (7 août 1888). Ils n'ont pas le temps de s'occuper de ces bagatelles.

Avant de résumer la défense de M. Luys et les ripostes de ses contradicteurs, il est bon de reproduire la conclusion du rapport précité, adoptée à l'unanimité par la Commission : (Voir *Vie Posthume* n° d'avril 88)

« La Commission nommée par l'Académie de Médecine pour exa-

miner les faits avancés par M. Luys, dans la séance du 30 août 1887, au sujet de l'action des médicaments à distance sur les sujets hypnotisables, émet l'avis qu'aucun des effets constatés par la Commission n'est en rapport avec la nature des substances mises en expériences et que, par conséquent, ni la thérapeutique ni la médecine légale n'ont à tenir compte de pareils effets. »

Résumer les arguments pour et contre, ai-je dit. Non, j'y renonce après avoir lu de nouveau cette maigre discussion. Ce serait absolument fastidieux — pour le lecteur et pour moi — et inutile. Aucune lumière n'est projetée par ces disputes académiques sur le sujet en litige. Je serais plutôt tenté de faire à ce propos quelques réflexions philosophiques, morales et... peu neuves. Il est curieux de voir avec quelle ruse, quelle ingéniosité, des savants, c'est-à-dire des gens honnêtes par situation et sans doute aussi par tempérament, altèrent les faits, dénaturent la vérité, en cachant ce qui gène leurs opinions, étalant ce qui les confirme. Edgard Poë a bien raison de soutenir que dans tout homme, quel qu'il soit, il y a un filou. Du haut en bas de l'échelle sociale, avec ou sans conscience, d'instinct ou d'intelligence, on filoute. Les moyens employés, les choses convoitées seuls varient. Dans les régions académiques, dans le monde des savants, des artistes, des littérateurs, des politiques, des gens d'esprit en général, le but, c'est la faveur publique, la réputation, la gloire et le reste ; les moyens : — car le talent et le travail, à eux seuls, suffisent rarement — la réclame dissimulée, le dénigrement des adversaires, et ces mille roueries qui mettent en jeu les influences des puissants, les passions de la foule, la vanité des petits, l'orgueil des grands, l'intérêt des hommes et le caprice des femmes.

Le petit débat sur le rapport de M. Dujardin-Baumetz est, lui, un nouvel exemple des finasseries et des tours de prestidigitation, des méchancetés et des railleries usitées dans les confréries savantes. Eh, ma foi, reprenons notre idée première, résumons cette discussion en réduisant à sa plus simple et plus nette expression la pensée des adversaires enveloppée dans une phraséologie de convention.

M. Luys. — Le rapport de M. Dujardin-Baumetz ne répond pas au vœu de l'Académie. Il laisse dans l'ombre toute la partie originale, essentielle de mon œuvre. Il omet de signaler la phase particulière de l'enquête qui tournait tout à fait à mon avantage. Mais la Commission n'avait qu'un but : faire des expériences destinées à contrecarrer les faits annoncés par moi. Elle a procédé d'une façon tout à fait antiphysiologique. Non contente de prendre les précautions minutieuses exigées par la nature des épreuves tentées, elle a édicté certaines conditions

mystérieuses destinées à neutraliser les effets possibles. Elle a invoqué la suggestion mentale « idée beaucoup plus voisine du spiritisme et de l'évocation des esprits que de la saine appréciation de la physiologie cérébrale. Et cependant il a fallu compter avec elle, et elle devint bientôt au sein de la commission, comme un axiome démontré, comme un véritable *credo* (j'ajouterai *quia absurdum*) auquel il fallait se conformer » (textuel). Finalement pour y voir plus clair on opérait à l'aveuglette. Etrange procédé ! par lequel la commission est arrivée à attribuer les effets produits au *caprice*, à la *fantaisie* ou au *souvenir* du sujet. Ce qui veut dire que je suis un naïf.

C'est vous, Messieurs, qui êtes inexpérimentés ou de mauvaise foi et présomptueux, de juger ainsi à la hâte, en passant sous silence toute une série de faits neufs qui constituent la valeur propre de mes travaux en condamnant à huis-clos, sans débat, non seulement mes recherches personnelles, mais tous les travaux de mes collègues qui s'occupent de ces questions si intéressantes et si obscures qui touchent au domaine de l'hypnotisme. Mais de quel poids est le verdict d'une commission académique ? La question de l'action des médicaments à distance est posée et fera son chemin d'elle-même.

En condamnant aussi — conséquence nécessaire — l'action rayonnante des substances dans le domaine de la médecine légale, la commission assume une grande responsabilité. Je persiste, moi, à dire qu'il y a là des faits authentiques.

M. Dujardin-Baumetz. — Je réponds aux attaques de M. Luys que j'ai été absolument impersonnel et n'ai parlé qu'au nom de la Commission.

M. Luys s'étonne des mesures de précaution prises. Ignore-t-il donc que les hystériques (tous les sujets en expérience) sont des simulateurs par excellence. Pourquoi me reprocher d'avoir passé sous silence la première séance de l'enquête où s'étaient produits, dit-il, les faits les plus intéressants. Mais les tubes dont on se servait étaient connus de la malade ; ils portaient écrits en grosses lettres le nom du médicament. Que signifient des expériences pareilles ? Je maintiens donc les réserves formulées. A vous M. Brouardel.

M. Brouardel. — Au point de vue de la médecine légale, il ne faut affirmer devant les tribunaux que ce qui est démontré, dix fois démontré. Il est loin d'en être ainsi des faits avancés par M. Luys. Il a fait le jeu des avocats qui se sont emparés de sa première communication.

Vous nous reprochez de ne pas avoir dit qu'à la première séance toutes vos expériences avaient réussi. Mais comment osez-vous

parler ; vous endormiez votre sujet (dormait-il, je n'en sais rien), vous nous racontiez complaisamment ce qui allait se passer. Et, en effet, ça ne manquait pas, ça ne pouvait manquer, et tout se passait comme vous l'aviez dit.

Les symptômes éprouvés par les sujets dans vos expériences étaient des symptômes quelconques, jamais en rapport avec le médicament en essai. La commission ne pouvait sanctionner des expériences semblables, et à plus forte raison au point de vue des conséquences qu'elles pouvaient avoir devant les tribunaux.

M. Féréol.— M. Luys, dit M. Brouardel, fait à chaque séance le programme de ce qui va se passer. C'est là un procédé enfantin, familier aux personnes qui opèrent habituellement dans des endroits qui n'ont rien de scientifique.

Ecoutez cette petite histoire : Il y a en ce moment, dans le service de M. Luys, un sujet sur lequel il fait l'*expérience du parapluie.* M. Luys endort son malade, lui met un parapluie à la main et celle-ci se contracture. M. Luys souffle alors sur la main et le parapluie tombe. Un de mes internes a répété cette même expérience devant M. Luys, et il n'a oublié qu'une chose, c'est de souffler sur la main du malade. Le parapluie est tombé tout de même. Comme je serais heureux de recevoir de M. Luys quelques explications à ce sujet.

M. Luys.— Je ne réponds pas à la question de M. Féréol, complètement en dehors de la discussion. A MM. Dujardin-Baumetz et Brouardel, je n'ai qu'un seul mot à dire. J'ai là un sujet et je pourrai refaire devant ceux de mes collègues qui s'intéressent à la question, les expériences dont j'ai parlé ici.

M. Brouardel.— Je répète que dans la fameuse première séance que vous rappelez sans cesse, vous nous aviez prévenus devant la malade de ce qui allait se passer et vous n'avez pas répondu à cette objection.

M. Luys.— Je répète que les phénomènes observés ont été à peu près identiques dans la première séance et dans les séances suivantes.

M. Gariel.— M. Luys a invoqué la fatigue des malades en expérience. Mais chaque fois nous lui avons demandé à quel moment son sujet était revenu à l'état normal, et ce n'est que d'après ses indications que nous avons continué nos expériences. S'il nous a mal renseignés, il ne peut s'en prendre qu'à lui. (*La séance est levée*).

Acrimonie, ergotage et filouterie, tel est le bilan de cette séance.

R.

BIBLIOGRAPHIE

La Mutualité Nationale : *Grand projet financier, philanthropique et national*, par Louis Disson.

Ce projet, nous dit M. Louis Disson a pour but de régénérer la France :

1° Par le remboursement intégral de toutes nos dettes nationales, départementales et communales, dans une période de 27 ans ;

2° Par la fondation d'une caisse nationale de retraite pour la vieillesse, assurant une pension viagère de 100 francs par an à tous les Français et à toutes les Françaises âgés de 56 ans révolus et au-dessus.

3° Par le dégrèvement de 700 millions par an d'impôts et droits divers sur tout ce qui touche à l'alimentation publique.

Les voies et moyens proposés pour aboutir à ce résultat sont les suivants :

1° En doublant l'impôt perçu sur les héritages, ce qui donnerait en plus un revenu annuel de 160 millions, ci....................	160.000.000
2° En remplaçant les droits de régie sur les boissons par une patente spéciale imposée aux fabricants, négociants, commerçants et débitants, et par un droit d'autorisation de débit ou vente, ce qui, de 420 millions, rendement actuel, porterait le revenu actuel à 995 millions, soit en plus, 575 millions, ci	575.000.000
3° En augmentant l'impôt sur le tabac d'un nouveau droit calculé à raison de 5 centimes par jour et par fumeur, soit en plus, un revenu annuel de 220 millions, ci.	220.000.000
4° En doublant les droits de garantie ou poinçonnage sur les bijoux divers, soit en plus, un revenu annuel de 20 millions, ci..	20.000.000
5° En imposant les opérations de bourse savoir : 1/4 0/0 sur les affaires au comptant ; 1/2 0/0 sur les affaires à terme, soit un revenu annuel de 50 millions, ci...........	50.000.000
6° Augmentation de contributions sur les confiseurs, pâtissiers, marchands de bonbons, biscuits, etc., et impôt nouveau sur les créances hypothécaires, soit un revenu annuel de 30 millions, ci..............................	30.000.000
TOTAL............	1.055.000.000

Soit, un milliard, cinquante-cinq millions d'impôts nouveaux, au moyen desquels, M. Disson affirme et prouve pouvoir rembourser non seulement la dette totale de la France en 27 ans, cette dette s'élevant

à *trente-six milliards*, mais encore servir, à toute personne âgée de 56 ans révolus, une pension annuelle de 100 francs, tout en dégrevant de 700 millions par an les impôts touchant directement à l'alimentation publique.

Il y a là une tentative faite en faveur des classes nécessiteuses qui mérite encouragements et succès. Aussi faisons-nous des vœux bien sincères pour la réussite de ce projet, bien certainement inspiré à son auteur par un réel sentiment de solidarité sociale. Mais ce n'est, malheureusement, qu'un progrès à réaliser dans une mesure bien restreinte, si l'on considère la somme d'efforts restant encore à faire pour assurer à tous le nécessaire à la vie. Donner aux vieillards les moyens de vivre sans travailler ne suffit pas, car les enfants constituent, eux aussi, une partie de la population toute aussi intéressante, toute aussi incapable de se suffire à elle-même et dont la société a également le devoir de prendre charge. En l'état actuel l'enfant qui vient au monde apporte à sa famille un surcroît de dépenses, et ces dépenses augmentant en raison de la croissance de l'enfant : frais de nourriture, d'éducation et d'habillements ; il est très ordinaire de voir des familles plongées dans la plus extrême misère par suite des charges excessives que leur impose une progéniture souvent trop nombreuse. C'est là une des causes principales du paupérisme, c'est bien souvent aussi un encouragement au célibat, à la dépravation, au vice et la cause certaine de la dépopulation de la France ; dépopulation qui s'accentue de jour en jour, les dernières statisques établissant que dans l'espace de 10 années la moyenne des naissances a diminué d'environ 60.000 par an. Là aussi il est urgent de chercher le remède et nous n'en voyons d'autre, pour enrayer définitivement le mal, que celui de faire bénéficier tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans, par exemple, de la rente annuelle de 100 francs seulement applicable aux vieillards d'après le projet Disson. De sa virilité à sa vieillesse l'être se doit à la société, il travaille pour elle tout en possédant les moyens de se suffire à lui-même ; il serait juste, par contre, que de sa naissance à sa virilité, ainsi que de sa vieillesse à sa mort, périodes de la vie où il est incapable de subvenir individuellement à ses besoins, la société prit charge de lui et lui fournit gratuitement les moyens de pourvoir à son existence.

Il y a donc dans le projet de M. Disson, une importante lacune à combler, celle de l'éducation gratuite des enfants par la société — besoins intellectuels et corporels — ; nous la lui signalons, convaincu qu'il ne laissera pas échapper, si elle se présente, l'occasion d'étudier et de résoudre cette question.

En ce qui concerne les voies et moyens proposés par M. Disson pour parfaire la somme de un milliard, cinquante cinq millions, nécessaire au fonctionnement pratique de son projet, nous lui ferons également observer que la plupart des nouveaux impôts qu'il indique atteindraient particulièrement les classes pauvres et qu'il serait certainement plus logique et plus équitable d'en rechercher le produit chez les classes fortunées. Certes, il est évident que le nombre considérable des débits de boissons (un par 85 habitants) est une cause de dépravation et de décadence sociales ; mais il ne faut pas oublier cependant que les imposer trop fortement c'est laisser à ceux qui possèdent la liberté de continuer de s'adonner à leurs vices et prendre une mesure vexatoire vis-à-vis des classes ouvrières. Moraliser, instruire, empêcher sévèrement la vente des boissons frelatées, voilà le remède; mais ce n'est pas le trouver, c'est laisser volontairement subsister une cause de haine et de jalousie, que de refuser aux travailleurs les quelques instants de distraction qu'il leur est loisible de prendre souvent bien innocemment dans un modeste débit de liqueurs, pendant que d'autres plus fortunés conserveraient la liberté de s'avachir des journées entières dans de somptueux établissements. Quant au droit sur les tabacs, même réflexion : Mesure vexatoire à l'égard des classes nécessiteuses, et liberté arbitrairement continuée à ceux qui possèdent, de s'offrir les petites douceurs de l'existence.

Que l'abus du tabac et des boissons alcooliques soit un vice, cela est incontestable, mais ne serait-ce pas plutôt ceux qui ont en main les moyens de s'instruire et de bien faire, que nous devrions obliger à donner l'exemple de la sagesse, de la sobriété et de la raison ? Quand les brillants cafés cesseront de regorger de bourgeois, les modestes tavernes auront peut-être moins de clients en blouse. Que ceux-là qui savent, fassent les premiers preuve de bon sens et les autres ne tarderont pas à les suivre. De tout temps les valets ont singé les maîtres, et puisque notre société laisse encore subsister des maîtres et des valets, que ceux-là donnent l'exemple en renonçant à leurs débauches et ceux-ci ne tarderont pas à les suivre quoique étant exposés à des tentations d'autant plus fortes, que leurs privations sont plus grandes. En tous cas, nous estimons que M. Disson manquerait totalement le but qu'il se propose : rendre son projet également sympathique à tous, s'il laissait subsister ces deux sur-impôts essentiellement vexatoires pour les seules classes inférieures de la société.

Si nous n'avons pu nous empêcher de critiquer les nouveaux impôts proposés par l'auteur de la *Mutualité Nationale* sur le tabac et les boissons, nous sommes heureux, par contre, d'approuver sans réserves

le droit sur les héritages et sur les affaires de Bourse que nous voudrions voir augmenter bien plus encore. Là, M. Disson s'est réellement inspiré des principes démocratiques et nous l'en félicitons de grand cœur. « Le monde de la Bourse, nous dit-il, qui fait quand il veut la « hausse et la baisse, qui joue de la fortune publique, qui invente des « fausses nouvelles, même contre le pays, pour exploiter les uns et « les autres. Voilà un monde des moins intéressants, qui tripote, « spécule, qui s'enrichit ou se ruine, sans profit pour personne ni pour « l'Etat... Frappez sur la Bourse et non sur les pauvres, les travailleurs. « ... Ce n'est certes pas là que l'on apprend à travailler, ce n'est pas « là que l'on forme des hommes, ce n'est pas là que l'on apprend à « aimer son pays ni ses semblables. »

Bravo ! Monsieur le philantrope, voilà au moins un langage viril et démocratique et auquel nous applaudissons sans réserve.

« L'hérédité par l'Etat dans un pays civilisé — dit également « M. Disson — est de toute justice, l'Etat représentant la société et la « société ayant contribué à la constitution de toute fortune, il est « naturel qu'elle en reprenne une partie par l'héridité de l'Etat qui en « devient alors le dépositaire. »

Voilà qui nous paraît également plein de vérité et de justice, mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin et ne pas tripler, quadrupler, quintupler même l'impôt sur les successions ?

Cet impôt serait triplé que je n'y verrais pas d'inconvénients, dit M. Disson. L'héritage serait purement et simplement aboli que nous n'en verrions pas non plus ; c'est pourquoi nous conseillons vivement à M. Disson de rechercher plutôt là que partout ailleurs les ressources pour mener à bonne fin son œuvre démocratique. Quand il s'agit de l'intérêt collectif, les petits intérêts individuels doivent disparaître ; et l'une des causes les plus importantes du paupérisme étant certainement l'accroissement des fortunes au bénéfice d'un nombre relativement restreint d'individus, nous estimons que tous les moyens sont bons pour arrêter cet accroissement qui ne laisse pas que d'être fort préjudiciable à la majorité des citoyens dont la part est d'autant diminuée que s'agrandit celle d'une infime minorité de privilégiés.

En résumé, à part les quelques critiques que nous avons pris la liberté d'exposer à M. Disson, nous ne pouvons que le féliciter bien sincèrement de son travail et de l'ardeur qu'il emploie à le propager. Tant d'égoïsme règne encore dans notre société, tant d'injustice et de misère y dominent encore, que l'on ne saurait trop louer les hommes de cœur qui consacrent leur intelligence et leur temps à la rendre meilleure. Nous, surtout, les réincarnationnistes, qui ne croyons pas que

notre existence présente soit un passage éphémère sans veille et sans lendemain, et qui sommes convaincus de la nécessité d'améliorer de plus en plus une société où de nouveau nous reviendrons prendre place, nous ne saurions nous montrer indifférents à tout ce qui touche à l'importante question sociale. Aussi devons-nous rendre pleinement hommage au désintéressement et au bon vouloir de l'auteur du projet de la mutualité nationale, le priant de nous excuser pour les quelques réflexions critiques que nous nous sommes permises à son égard, et lui donnant l'assurance que nous sommes entièrement avec lui, comme nous sommes du reste avec tous ceux qui défendent la grande cause humanitaire.

Le paupérisme, ainsi que le dit M. Disson, est un monstre social ; tous ceux qui se seront efforcés de le combattre, auront donc bien mérité de leurs concitoyens. Honneur et gloire à celui qui le terrassera pour toujours et qui saura faire régner dans notre société si inférieure encore un peu plus de véritable solidarité et de véritable justice.

E. LEBAY.

NOTES ET IMPRESSIONS

UN DÉTERMINISTE

Je causais avec un négateur de tous les dogmes spiritualistes : existence de Dieu, survivance de l'être, etc. Entre toutes, la croyance au libre arbitre l'exaspère. Très indécis sur ce point, comme sur bien d'autres, hélas, je le combattais par esprit de contradiction. Il s'anima vite et atteignant les plus hauts sommets de son éloquence :

— Je suis libre, proclame cet infiniment petit qu'on appelle l'homme. J'ai mon libre arbitre. Je m'élève au-dessus des fatalités de l'univers. Je les domine. Je suis un être à part. Et par suite une énigme, dirais-je, un monstre incompréhensible, une anomalie, ou mieux une impossibilité, un monde dans un autre monde, qui pourtant remplit tout. Non, tu n'es pas libre. Comment, toi seul te possèderais dans cet univers infini ; tu serais à toi-même et ta cause et ta loi. Toi seul dirais je veux, je choisis librement, je suis cause sans être effet. Oh ! folie orgueilleuse, illusion naïve ! Et de quelle façon, dans ce prodigieux mécanisme qui fait aller le monde, pourrais-tu jouir de la moindre parcelle d'autonomie ? N'es-tu pas une partie intégrante, une molécule de ce tout, dans lequel pas un vide n'existe pour t'isoler, pas une issue, pas un interstice par où t'échapper ? Nulle place n'est inoccupée et chaque partie est

contenue, poussée, pressée, modelée par celles qui l'entourent. Pas un mouvement n'est spontané. L'univers est un enchaînement continu, sans commencement ni fin, de causes et d'effets, et toi-même, à quelque point de vue que tu te places, forme transitoire ou personnalité persistante, n'es qu'un composé de matière et de forces, à l'agencement duquel toute l'éternité passée a contribué. A chaque instant de la durée, tous les phénomènes les plus grandioses comme les plus infimes, dans le domaine physique comme dans le domaine intellectuel et moral, sont la suite inéluctable des phénomènes de l'instant précédent. Tiens, écoute cette ingénieuse comparaison de Schopenhauer : « Nous devons bien plutôt considérer les événements qui se déroulent devant nous du même œil que les caractères imprimés d'un livre que nous lisons, en sachant bien qu'ils s'y trouvaient avant que nous les lussions. »

A croyant, il faut croyant opposé. Je dus me contenter, dans mon impuissance, de faire timidement à mon interlocuteur l'objection courante, basée sur l'effet démoralisateur de pareilles doctrines. Mal m'en prit. Après m'avoir affirmé — sans preuve, bien entendu, ni démonstration — que le *credo* déterministe n'entraverait aucunement la marche du progrès humain, il me déclara nettement que de telles considérations étaient, en tout cas, d'un ordre infime et à l'usage exclusif des petits esprits. On ne choisit pas la vérité, il est ridicule de juger sa valeur morale, et il est lâche de la repousser par crainte de ses conséquences pratiques.

J'étais humilié, et lui triomphait oubliant son déterminisme et de regarder cette victoire — non comme due à son mérite personnel — mais comme un événement fatal, inéluctable, prévu et écrit de toute éternité.

STEPHANUS.

JÉRÉMIADES.— *De grâce, arrêtez-vous !* Tel est le cri désespéré qui retentissait naguère dans les colonnes du « Spiritisme » et que Monsieur Demophile ou... Madame (ni la prose de l'auteur ni le calendrier ne nous renseignant à ce sujet, supposons que c'est Monsieur) laissait s'exhaler de son âme soudainement troublée par les tendances trop accélérées, paraît-il, des théories de l'esprit Jean. Théories, d'ailleurs, que M. Demophile interprète et commente non d'après leur sens à elles, mais d'après son imagination à lui. « L'être, dit-il, — citant l'esprit Jean — progresse MATÉRIELLEMENT dans la vie, SPIRITUELLEMENT dans la mort et FLUIDIQUEMENT dans le sommeil. » Cet énoncé, pourtant bien simple, loin de convaincre M. Demophile l'aurait plutôt scandalisé : *Ainsi l'être à l'état d'incarné ne saurait concourir à son progrès spirituel ! Il lui faudrait attendre l'état d'erraticité pour se débarrasser de ses vices !* Il ne s'agit pas, très honoré confrère, du

progès de la matière, au point de vue de l'embonpoint de l'être incarné, de son état de santé charnelle entretenu par l'abondance d'une bonne chère ; mais, ce qui est tout l'opposé, du progrès de la forme au point de vue intrinsèque de sa composition moléculaire, de son épuration, de son éthérisation ; en un mot d'un certain état de santé morale d'autant plus florissant que les traits peuvent être plus altérés par l'effort continu de l'étude, de la lutte, du dévouement, de l'amélioration de soi-même enfin.

Expiation, choix, épreuve... mission, nous dit-on, ne sont que vaines utopies. Oui, sans doute, en tant qu'expressions prises également à la lettre, et considérées sous le « clérical » aspect de pensums ou de bons points qu'une anthropomorphe divinité dispenserait à son gré comme un vulgaire maître d'école. Mais que l'on veuille s'élever au-dessus d'une aussi naïve conception et aussitôt chacune de ces expressions, d'accord avec la théorie de l'esprit Jean, éveille l'idée d'une situation, non plus arbitrairement décrétée, mais absolument conséquente et dépendante, tout à la fois, et de l'état d'ignorance ou de savoir, d'élévation ou d'infériorité de chaque être en particulier, et du milieu — familial ou social — plus ou moins avancé ou retardataire au milieu duquel il est appelé à vivre.

Vous aussi, ô Jésus, on vous soumet à la loi des conséquences naturelles... Incontestablement. Et, en cela, nous croyons l'honorer et le grandir davantage qu'une certaine école spirite indécise, qui ne peut se résigner ni à le *diviniser* avec les catholiques, ni à l'*humaniser* avec les libres penseurs. *On vous fait naître en ce monde inférieur... Quelle injure !* Quelle injure, surtout pour l'humanité, que l'école en question rabaisse et calomnie en la supposant incapable d'enfanter ses sages et ses christs. Monde inférieur, bagne, forçats... Si c'est à l'aide, Messieurs, de ces épithètes blasphématoires que vous espérez conquérir à la cause spirite les générations nouvelles, avides de justice et de solidarité, permettez-nous de vous dire que vous faites fausse route.

L'avenir verra se confirmer pour l'humanité la grande loi d'unité et s'évanouir les vieilles idées bibliques et « séparatistes » qui lui font encore obstacle ; unité solidairement grandissante reliant sans solution de continuité les bandes sauvages terriennes les plus grossières aux phalanges périspritaliennes les plus dématérialisées ; car il n'est pas plus raisonnable de soutenir que les natures d'élite, sur l'un comme sur l'autre monde, tombent des ... étoiles, que de s'y expliquer la présence des natures dégradées comme ayant pu être vomies par quelque planète non encore civilisée.

Le champ spirite est d'une telle étendue, qu'il n'est pas surprenant,

selon le point de vue où l'on se place, que les mêmes questions changent d'aspect et ne se présentent pas à chacun sous le même angle. Nous ne pouvons attribuer qu'à cette malencontreuse circonstance l'expression dédaigneuse des quelques lignes suivantes que nous ne pouvions passer sous silence : *tandis que les vrais spirites* — Messieurs Demophile et Cie — *s'efforcent avec l'aide des bons esprits* — les leurs naturellement — *de consolider l'œuvre d'Allan-Kardec, des philosophes nouveau-venus* — il est vrai que nos convictions spirites ne comptent qu'une trentaine d'années, celles de M. Demophile dateraient-elles d'avant le déluge ? — *veulent y introduire le matérialisme*. Oui, Monsieur Demophile, et en agrandissant le rayon de la libre discussion, en ouvrant toute grandes les portes de leurs groupes aussi bien aux matérialistes qu'aux athées, aux positivistes et autres libres chercheurs, ces « nouveau-venus » restent convaincus de « consolider » l'idée spirite bien plus sérieusement que ne le font les « vrais » spirites et les « bons » esprits en procédant par élimination, restriction et plate dévotion.

M. G.

LIGUE POUR LA PROPAGATION DE L'ATHÉISME. — « Quelques citoyens, considérant que l'idée de Dieu diminue la grandeur de l'homme en le plaçant dans l'alternative d'espérer une récompense pour le bien qu'il fait ou de craindre un châtiment pour le mal qu'il commet ;

« Considérant qu'il n'est de liberté pour l'être humain qu'autant qu'il agit dans la plénitude de son indépendance, en se dérobant à toute pression extérieure pour n'obéir qu'aux règles que lui tracent son cœur et sa conscience ;

« Considérant que la morale, seule et sans Dieu, est suffisante pour assurer le bonheur de l'homme en assurant les droits de la vérité et de la justice ;

« Considérant que Dieu n'est qu'un nom dont une classe privilégiée se sert pour exploiter la grande masse des pauvres et des souffrants ; que la révision des lois qui régissent actuellement le monde ne pourra se faire que lorsque, convaincue de la vérité de ses droits, et assez instruite pour ne pas déserter ses devoirs, la classe prolétarienne, débarrassée de préjugés odieux, entretenus pour la maintenir dans l'esclavage, ne reconnaîtra d'autre maître que sa conscience ;

« Par ces motifs,

« Déclarent qu'il y a lieu de combattre, par tous les moyens possibles, l'idée de Dieu, et de déraciner dans le cœur de tous les peuples jusqu'au dernier germe des sentiments religieux ;

« Invitent tous les hommes libres et désireux de conserver leur liberté, à lutter avec eux pour la propagation de l'Athéisme, qui ne peut être que la propagation de la Révolution sociale et de l'union des peuples contre l'union des prêtres, des rois et des bourgeois.

« Adresser toutes les adhésions, demandes de renseignements,

communications, etc., au secrétaire provisoire de la Ligue en formation, le citoyen Emile Couret, 5, villa du Bel-Air, Paris.

Tel est le programme d'une nouvelle ligue dont l'objet, ainsi que son titre et les motifs ci-dessus l'indiquent clairement, est précisément l'opposé du but poursuivi par celle qui fonctionne depuis quelque temps sous le nom de Ligue contre l'Athéisme.

Ligue contre l'athéisme, Ligue pour l'athéisme, que va-t-il sortir de tout cela ? Pas grand chose, pensons-nous ; les uns allant combattre pour ce qu'ils ne connaissent pas, pendant que les autres combattront contre ce qu'ils ne connaissent pas davantage.

Si nous considérons cependant que ce sont les croyants qui ont commencé, alors que personne ne songeait à contester la liberté absolue de leur conscience à l'égard de l'insoluble problème, Dieu, nous devons logiquement reconnaître que ce même principe de liberté autorise pleinement les derniers à rompre des lances à leur tour, contre l'idole que l'on semble vouloir imposer à leur conscience.

Que Dieu existe ou n'existe pas, l'une ou l'autre de ces deux affirmations contraires ne nous semble pas, pour l'instant, devoir être intimement liée au progrès de l'humanité. La question restant encore à l'état de problème — et de problème indéchiffrable pour tous — nous ne voyons pas en quoi il serait absolument utile de prétendre qu'on en possède la solution. Si certaines intelligences ont besoin de personnifier l'idée de justice pour donner plus d'élan à leurs aspirations généreuses, qu'elles le fassent en toute liberté ; si d'autres intelligences considèrent par contre, comme une entrave à ces mêmes aspirations, la personnification surnaturelle de cette idée de justice, et croient suffisant d'en individualiser le principe dans l'autonomie de chaque conscience, qu'elles proclament également leur idéal en toute liberté.

Mais que des ligues se constituent pour défendre ou combattre une hypothèse si peu accessible à nos conceptions bornées, et sur laquelle les plus graves penseurs ne purent jamais se mettre d'accord, voilà ce qui ne nous paraît nullement nécessaire, alors qu'il serait si simple, en réalité, de pratiquer de part et d'autre la plus large tolérance, cette vertu si peu connue de nos jours, en laissant à chacun la plus extrême liberté d'appréciations et de croyance.

Ligue contre l'athéisme, Ligue pour l'athéisme, ah ! combien nous préférerions, Ligue pour la Liberté !

E. L.

Le Directeur-Gérant : Mus George.

Marseille. — Imp. Générale Achard et Cie, rue Chevalier-Roze, 3 et 5.